

6. Protection de l'Environnement – Déchets – Renouvellement convention accès aux déchetteries Métropole Rouen Normandie – Délibération.

Délibération 2022-12-06-083

Rapport

Rapporteur	M. CARPENTIER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	62
Nombre de pouvoirs	13
Nombre de votants	75

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président en charge de la protection de l'environnement qui rappelle que les habitants des communes de Pissy-Pôville, St Jean du Cardonnay, La Vaupalière, Roumare, Montigny, Bois l'Evêque, Bois d'Ennebourg, Grainville sur Ry, Martainville-Epreville, Préaux, Ry, Servaville-Salmonville, La Vieux Rue, Auzouville-sur-Ry, Fresne le Plan et Mesnil-Raoul Raoul ont accès aux déchetteries¹ de la Métropole Rouen Normandie (MRN).

La convention qui régit ces accès arrive à échéance le 31 décembre 2022. Il est donc proposé de la reconduire à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée maximale de 3 ans, avec reconduction chaque année par courrier recommandé adressé à la Métropole Rouen Normandie.

A titre informatif, le coût par habitant pour l'année 2021 s'élève à 15,41€/an/habitant soit un total à charge d'Inter Caux Vexin de 225 508,92 €, la dépense est inscrite à compte 6561 en section de fonctionnement du service protection de l'environnement, déchets.

Vu :

- l'intérêt pour les habitants des communes listées ci-dessus d'utiliser les déchetteries de la Métropole Rouen Normandie,
- l'estimation de la participation d'Inter Caux Vexin s'élevant à 225 508,92€ pour l'année 2021,

¹ Déchetteries concernées : Déville-les-Rouen, Maromme, Rouen, Darnétal, Bois-Guillaume, Grand-Couronne, Petit-Quevilly, Boos, St Etienne du Rouvray, Sotteville-les-Rouen.

- les éléments de la délibération et de la convention présentés aux services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et qui seront soumis au vote du conseil métropolitain le 12 décembre 2022,

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- signer la convention pour l'accès aux déchetteries de la Métropole Rouen Normandie à compter de janvier 2023 pour une durée de trois ans,
- inscrire les dépenses BP 2023 (compte 6561) de la section de fonctionnement du service protection de l'environnement,
- procéder au règlement des sommes dues.

Nombre de votants	75
Votes pour	75
Votes contre	0
Abstention	0

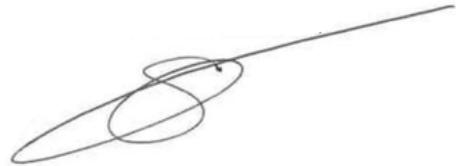
Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté



Eric HERBET



Le secrétaire de séance



Stéphanie LAMBARD